

L'EXERCICE COORDONNÉ : UNE AUTRE FAÇON D'EXERCER



L'exercice coordonné désigne un **mode d'organisation** dans lequel plusieurs professionnels de santé, médicaux et paramédicaux, s'associent pour **travailler de manière concertée, autour d'un projet de santé partagé et dans une logique de coordination des parcours de soins**.

Ce type d'exercice répond aux enjeux actuels : démographie médicale, fragmentation des parcours, inégalités territoriales. En favorisant l'échange, la mutualisation et l'orientation des patients, **il contribue à améliorer la qualité de prise en charge tout en renforçant l'attractivité de l'exercice.**

Pourquoi se lancer dans l'exercice coordonné ?

- + Mutualisation des tâches administratives et organisationnelles**
- + Travail d'équipe, échanges réguliers, moins d'isolement professionnel**
- + Meilleure qualité de vie au travail**
- + Facilite l'installation et le remplacement**
- + Améliore la qualité de la prise en charge des patients**
- + Favorise le partage d'expériences entre professionnels**
- + Validation de l'indicateur « prise en charge coordonnée » du forfait structure avec un gain potentiel allant jusqu'à 9 000€ par an**

En Nouvelle-Aquitaine au 01/11/2025

313 MSP

99 CPTS

5 ESS

AVEC Santé vous informe

avec.santena.fr

Agora Lib' vous informe

cpts-na.org

L'URPS ML NA vous informe et accompagne dans toutes les étapes

urpsml-na.org
ess@urpsml-na.org



L'exercice coordonné : quelles différences entre les dispositifs ?

Dispositif	Public	Échelle	Missions	Financement	Structuration juridique
ESP (Équipe de Soins Primaires)	Médecin généraliste + paramédicaux autour d'un projet de santé commun	Patientèle de proximité	Accès / continuité des soins, coordination, prévention	Pas dédié en tant qu'ESP. Via ACI si MSP. Aide ARS NA au démarrage	Selon la forme : MSP (SISA / asso), ou aucune structure pour une équipe informelle
ESCAP (Équipe de Soins Coordonnée Avec le Patient)	Minimum trois professionnels de santé, avec obligatoirement le médecin traitant	Centrée sur le patient (critère d'inclusion)	Favoriser la coordination de proximité des PS Renforcer la qualité des soins	200€ par an et par professionnel de santé pour : 1 - l'acquisition et utilisation de l'outil ESCAP 2 - pour la participation à 5 ESCAP	Pas de structuration juridique nécessaire
MSP (Maison de Santé Pluri-professionnelle)	Professionnels de santé libéraux	Locale (mono ou multisite)	Accès aux soins, coordination (réunions, protocoles), prévention / ETP, accueil de stagiaires	ACI MSP (forfaits socles + variables) ; ARS NA : aide au démarrage	SISA privilégiée (percevoir ACI et salarier coordination) ; possible association complémentaire
CPTS (Communauté Professionnelle Territoriale de Santé)	Tous professionnels du territoire (ville, hôpital, médico-social, social)	Territoriale ; tailles selon population couverte	4 socles : accès aux soins (MT / SNP), parcours, prévention, réponses aux crises + 2 complémentaires (qualité, appui, pros)	ACI CPTS (volets fonctionnement + missions, part variable) ; appui opérationnel Agora Lib'	Association loi 1901 (contrat AM / ARS) ; projet de santé validé
ESS (Équipe de Soins Spécialisés)	Médecins spécialistes libéraux	Intra-départementale (peut être régionale)	Structurer l'offre de 2e recours, avis spécialisés (consultations / télécopie), consultations avancées possibles	Crédit d'amorçage (80 000€) + dotation annuelle (entre 50-100k€)	Association loi 1901 (contrat AM / ARS) ; projet de santé validé

[Retrouvez toutes nos fiches sur](#)

